***Conditions générales de vente***

*Nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-après. Le fait de réserver un séjour applique l’adhésion complète à ces conditions.*

***Conditions de réservation***

La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder l’emplacement a un tiers. La réservation devient effective uniquement avec l’accord du camping, après réception de l’acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générale de ventes lors de la réservation en ligne. Le camping des Rives du Lac propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus a cet effet. Le camping des Rives du Lac se réserve le droit de refuser toutes réservations qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherais à le détourner. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux.

Avant de retourner le contrat, informez-vous des disponibilités auprès du service de réservation du camping.

***Emplacement de camping***

Le forfait de base comprend l’emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour une ou deux personnes, l’accès au sanitaire et aux infrastructures du camping.

***Location.***

Les hébergements locatifs sont entièrement équipés : mobilier, vaisselle, oreiller et couette. Une liste du matériel que comporte chaque location, se trouve a l'interieur de la location, la vérification doit être éffectuer dans les 24h après la prise des clefs et doit être retourné a l'accueil. Tout manquement ou casse serra facturé au tarif en vigueur disponible a l'accueil. La vaisselle, les couettes et oreillers ainssi que tout ce que comporte la location, doit être remis propre et en place comme a l'arrivé. Si cela n'est pas respecté, la caution de 60 euros de nettoyage ne serra pas restitué. Les draps housses, taie d’oreiller et housse de couette ne sont pas fournis par le camping. Le forfait de base est de 2 à 6 personnes selon le type d’hébergement. Comme le précise nôtres brochure et le site internet, chaque hébergement ou emplacement de camping est prévu pour un nombre déterminé de personnes. Pour des raisons de sécurité et d’assurance, le nombre d’occupant maximum ne peut être dépassé.

Par ailleurs, un bébé est considéré comme une personne à part entière. Le camping les Rives du lac se réserve le droit de refusé le droit au groupes ou familles avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l’hébergement loué. Pensez à apporter vos draps, draps housses et taie d’oreillers. Les animaux sont accepté a la seul condition qu’il ne soit pas de catégorie 1 ou 2, qu’il soit tenue en laisse, et que son carnet de vaccination, soit à jour. Tout dérangement a ces règles ou dégradation subit par l’animal serra facturé à hauteur du préjudice. Les déjections doivent être nettoyées. Le camping ce réserve le droit d’interdire l’accès au camping ci une de ces conditions n’est pas respecté.

***Réservation de groupes***

Toute réservation de plus de 4 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais ce connaissant et ce déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considérée comme un groupe. Nos hébergements s’adressent exclusivement à la clientèle individuelle. Pour toute demande de réservation de groupe, merci de nous contacté par tel, ou mail, ou via la rubrique nous contacter. Nous nous réservons le droit d’étudier la demande avant acceptation ou refus de celle-ci.

***Tarifs et taxe de séjour***

Les prix indiqué sont valable pour la saison 2022. Ils correspondent à une nuit (hors juillet et aout) et s’entendent en euros, TVA de 10% incluse. Les prix pour juillet et aout correspondent à la semaine et s’entendent en euros, TVA de 10% incluse. Toute modification du taux de TVA applicable survenue entre le moment ou les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entrainera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

Le montant de la taxe de séjour est de 0.22 cents/personne de + 18ans. (2022)

***Eco participation***

Le camping les Rives du Lac s’engage à réduire considérablement ces déchets. Pour cela, le tri sélectif est mis en place. Le camping met a vôtres disposition un poulailler, un composte et des poubelles de recyclage. Le local à ordure situé à l’entrée du camping est sous vidéo surveillance. Tout manquement aux règles de tri, sera facturé 20 euros par sac non trier.

***Condition de paiement***

La réservation serra effective qu’à la réception 15 jours avant la date du début de séjour, de l’acompte de 20%. Le solde doit être payé au plus tard le jour de l’arrivé.

Toute annulation moins de 7 jours avant la date du séjour ne donnera pas lieu au remboursement de l’acompte.

Mode de paiement accepté au camping ; CB, visa, Eurocard, Mastercard, chèques bancaires, chèques vacances ANCV, virement bancaires.

***Absence de droit de rétractation***

Conformément à l’article L121-19 du code de la consommation, le camping les Rives du Lac informe ses clients que la vente de prestations de services d’hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n’est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

***Séjour***

Arrivée et départ le jour de votre choix (sauf juillet et aout). Durée minimum obligatoire du séjour variable selon la période et le type d’hébergement, détail sur nôtre brochure et le site internet.

***1. arrivée***

Emplacement camping, arrivée de 14h00 à 19h00. Le raccordement aux bornes électriques doit être fait à l’aide de câbles et prise conformes à la législation en vigueur. Prévoir une longueur de câbles de 25 ml et un adaptateur européen. Des adaptateurs vous sont proposés en vente ou en location à l’accueil du camping.

Départ au plus tard à 12h00.toutes parcelles non libérée à 12h00, entrainera une facturation automatique d’une nuit supplémentaire.

Pour les locatifs, arrivée de 14h00 à 19h00. Départ avant 10h00. A la remise des clefs, des cautions vous seront demandées.

L’emplacement parking de l’hébergement est conçu pour un seul véhicule. Tout véhicule gênant sur les voies, devra être stationné sur le parking mit à votre disposition.

Toute arrivée tardive doit être signalée avant 18h afin que le camping puisse prendre ses dispositions. Si vous souhaitez arriver le matin, il faudra réserver la nuit précédente. Tout retard sur l’horaire d’arrivée doit être signalé pour permettre la conservation de la location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l’emplacement prévu s’il restait sans nouvelles dans les 24heures après la date d’arrivée prévue. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

Toutes modification du nombre de personnes pouvant entrainer une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l’arrivée (taxe de séjour, personne supplémentaire par rapport à la capacité du locatif…) en cas de déclaration inexacte du client, le présent contrat serra résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

Le camping se réserve le droit de refuser l’accès aux personnes se présentant avec un nombre de personne supérieur au forfait proposé, à la capacité de l’hébergement loué et si les noms ne correspondent pas à l’arrivée.

***2. Pendant votre séjour***Il appartient au campeur de s‘assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc…). Le camping décline toute responsabilité en cas d’incident relevant de la responsabilité civile du campeur.
Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

***3. Les visiteurs***
Pour des raisons de sécurité, les visiteurs devront impérativement s’inscrire dès leur arrivée à la réception avant de rendre visite à un résident. La direction se réserve le droit d’interdire l’accès au camping aux personnes non inscrites.
Les suppléments: tout supplément non déclaré (personne supplémentaire, chien…) et découvert lors d’un contrôle en cours de séjour sera facturé au client depuis la date de son arrivée.

***4. Départ***
Hébergements locatifs : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l’hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin sur rendez-vous pris à la réception. L’hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l’inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s’avérait nécessaire.
La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l’état des lieux de sortie. La retenue de la caution n’exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.
Dans le cas où l’hébergement n’aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d’une valeur minimale de 60€ vous sera demandé. Pour tout départ en dehors des heures d’ouverture de la réception, un forfait ménage de 60€ à 80€ selon le locatif vous sera demandé.
Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

***CAUTIONS***

Pour les locations, une caution de 200€ à 450€ est demandée à l’arrivée pour couvrir les éventuels dégâts du locatif, ainsi qu’une caution supplémentaire de 100€ pour couvrir d’éventuels frais de nettoyage en fin de location ; elles sont restituées le jour du départ après l’état des lieux. En aucun cas la clé du mobil- home ne pourra être délivrée sans la remise des cautions. Pour les emplacements camping, une caution sera demandée dans le cas de la location d’un équipement.

***ANIMAUX***

Les animaux sont acceptés excepté les chiens de 1ère et 2e catégorie. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils ne devront pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et respecter les règles élémentaires d’hygiène. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour.

***ANNULATION ET MODIFICATIONS***

**1. Modification de votre réservation**
Le client peut demander la modification de son séjour (camping, date et/ou type d’hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. L’attention du client est portée sur le fait qu’en cas de modification du séjour, il ne lui sera pas possible de bénéficier des promotions ultérieures à sa réservation initiale, la date de la première réservation faisant foi. A défaut de modification le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l’annuler.
• Toute demande d’augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
• Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d’annulation et interruption de séjour
En l’absence de message de votre part indiquant un report de votre date d’arrivée, l’hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d’arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.
**2. Prestations non utilisées**
Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement quelle que soit la raison invoquée.
**3. Annulation du fait du camping les Rives du lac.**
En cas d’annulation du fait du camping les Rives du Lac, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.
**4. Annulation du fait du campeur**
Toute annulation d’une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès du camping les Rives du Lac
Si l’annulation intervient :
• Plus de 15 jours avant la date de début de séjour : l’acompte sera conservé comme dédommagement.
• Moins de 48heures avant la date de début de séjour : 100% du montant du séjour sera exigé et aucun remboursement ne vous sera accordé.

***RÉGLEMENT INTÉRIEUR (extrait)***

Le campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping.
L’emplacement « parking » de la location ou l’emplacement camping est conçu pour un seul véhicule. Toute autre voiture devra stationner en dehors du camping.
Les barbecues individuel gaz, électrique ou charbon sur les emplacements est formellement interdit.

Seul les deux barbecues collectifs mit a vôtres disposition est autorisé.
**VISITEURS :** les visiteurs sont tenus de se déclarer à leur arrivée. Ils sont admis entre 11h et 22h30. Ils doivent stationner leur voiture au parking à l’extérieur du camping et se présenter à la réception (ou au bar si celle-ci est fermée) dès leur arrivée. Tout abus venant des visiteurs ou des locataires ayant des visiteurs pourra entraîner leur expulsion.
**CIRCULATION :** la vitesse est limitée à 10 km/h. Les barrières sont fermées entre 23h et 7h du matin, toute circulation est interdite durant cette période.
**BRUIT :** le calme nocturne doit être respecté par tous les campeurs entre 23h et 7h.
Dans le cas où un client perturberait le séjour des autres usagers, ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur ou auraient donné de fausses informations concernant les occupants de la parcelle, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s’il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d’infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s’y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d’infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l’ordre.

***Responsabilité du client contractuel***

Le client contractuel de l’hébergement ou de l’emplacement (nom indiqué sur le formulaire de réservation) s’engage à utiliser et faire utiliser par les personnes qui l’accompagnent, les équipements et installations des parcs conformément à leurs destinations et usages normaux. Il s’engage notamment à laisser son hébergement ou son emplacement dans un bon état lorsqu’il le quitte à la fin du séjour. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les mobil-homes ou les bâtiments publics du parc engage de plein droit la responsabilité de leur auteur. Le client contractuel d’un hébergement ou d’un emplacement est considéré comme personnellement responsable de tous les dommages, pertes, dégradations, troubles ou nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Le client contractuel de l’hébergement ou de l’emplacement reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping, et il s’engage à le respecter et le faire respecter par les personnes qui l’accompagnent ou lui rendent visite. Lorsqu’un client trouble ou cause des nuisances aux autres clients ou atteint à l’intégrité des installations communes, le camping se réserve le droit de mettre un terme immédiat à son séjour sans versement d’aucune indemnité et sans préjudice des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.
Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive des hébergements (nombre d’occupants supérieur à la capacité autorisée du locatif). Le client atteste qu’il est titulaire auprès de son assureur d’un contrat responsabilité civile couvrant les dommages causés aux biens loués ou confiés (fournir l’attestation).

***Responsabilité du camping***

En aucun cas le camping n’assume l’obligation de garde des effets et objets personnels dans l’enceinte du parc.
La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, ne saurait être engagée en cas de :
• vol, perte, dommage ou dégradation d’effets personnels de quelque nature qu’il soit, pendant ou suite à un séjour.
• panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture définitive ou temporaire de certaines installations du camping lorsque celles-ci sont indépendantes de sa volonté et liées à des cas de force majeure.
• mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d’accès à certaines installations, lorsqu’elles sont rendues nécessaires par le respect des normes de sécurité ou des travaux d’entretien périodique.
• dommages causés ou subis par les véhicules des clients stationnant et circulant dans l’enceinte du camping, même dans l’hypothèse où ceux-ci ont été expressément autorisés à y pénétrer.
• modification du programme d’animation ou des activités proposées.
En basse saison, et pour des raisons liées à la fréquentation, le camping se réserve le droit de modifier ou supprimer certaines installations, aménagements, prestations ou animations prévus. Pour toute réservation en basse saison, nous vous conseillons de prendre contact avec le camping pour valider ces points.

***DROIT A L’IMAGE***

Lors de votre séjour, vous pouvez être photographiés et paraître dans toutes nos publications et tout type de support sans limitation de temps. En cas de refus, vous devez le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.

***DONNEES PERSONNELLES***

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le client est informé que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l’exécution de cette dernière. Le Client bénéficie d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition à la cession de ces données à des tiers qu’il peut exercer en s’adressant, par courrier à camping les Rives du lac, Rue des Rouxieres 35210 Chatillon en Vendelais.

***RECLAMATIONS***

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la Direction pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation Medicys en déposant un dossier en ligne sur le site internet suivant [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr/) ou par courrier : Medicys – 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS.

**Camping les Rives du lac**
SARL au capital de 20 000€ – immatriculation RCS 893 981 282 RCS– RENNES –Classement par Atout France du 11/2017 – 82 emplacements tourisme – 2 étoiles

***Chers clients, ces éléments étant nécessaires pour éviter tout malentendu, nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un agréable séjour.***